

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.	Numéro de permis 2009459	Date d'inspection Le 01 septembre 2022	
Nom de l'établissement SERVICE APRES-CLASSE DE LA MAISON DES JEUNES L'ACADO		Numéro de téléphone (506) 453-5929	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance du membre du personnel.	24(1)(c)(i)	01 sept. 2022	
<p>Commentaires : Il manquait un dossier d'éducateur durant l'inspection d'aujourd'hui. Le directeur et l'éducateur n'ont pas été en mesure de fournir tous les documents requis avant la fin de l'inspection. L'éducateur doit quitter le service de garde immédiatement et ne pas revenir avant que tous les documents selon règlement 24(1)(c)(i-vii) sont requis. Dès que vous avez tous les documents requis, veuillez les envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité) par courriel.</p> <p>Il est important de noter que c'est la responsabilité de l'exploitant et le directeur du service de garde pour s'assurer que les dossiers des employés soient complets avant qu'ils puissent commencer à travailler au service de garde. Svp faire référence à section 6.2.4 « Dossiers des membres du personnel et des personnes associées » (page 42-44) du manuel des exploitants pour s'assurer conformité.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	01 sept. 2022	
Commentaires : Voir le commentaire pour le règlement 24(1)(c)(i).			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	01 sept. 2022	
Commentaires : Voir le commentaire pour le règlement 24(1)(c)(i).			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	01 sept. 2022	
Commentaires : Voir le commentaire pour le règlement 24(1)(c)(i).			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	01 sept. 2022	
Commentaires : Voir le commentaire pour le règlement 24(1)(c)(i).			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 sept. 2022	
Commentaires : Voir le commentaire pour le règlement 24(1)(c)(i).			

Commentaires généraux

Les enfants étaient en train de jouer librement à l'entour de la classe quand je suis arrivé aujourd'hui. Pas long après ceci, les enfants ont commencé de ramasser les jouets pour aller jouer au gymnase de l'école. Pendant que les enfants rangeaient la salle de classe, l'éducateur à été observé en train de jeter du matériaux qu'était cassée.

Au gymnase, les enfants ont été observer de jouer avec des basket-balls, cerceaux, des raquettes de badminton, et prendre des tours de balancer sur des grandes cordes d'escalade. Il est recommander que si les enfants veulent grimper sur le mûr d'escalade ou sur les grandes cordes de l'école qu'il y a une surface douce (matelas) sous l'appareil d'escalade pour éviter des blessures sérieuses.

Les éducateurs s'assuraient un bon équilibre entre la supervision et le jeu avec les enfants au gymnase.

Les enfants ont décider eux-mêmes d'organiser un jeu de « baleines et poissons ». L'éducateur laissait les enfants faire la majorité de l'organisation et n'intervenait que lorsqu'il était nécessaire. Cela montre que les éducateurs favorisent l'indépendance par le jeu et la prise de décisions, tout en restant proches au cas où ils devraient intervenir au besoin.

L'éducateur m'a informer que les enfants ont été supposé d'aller au parc Wilmot pour jouer au « splash pad » aujourd'hui, mais que c'était malheureusement annulé a cause d'un manque de conducteur d'autobus au niveau du district scolaire. Les éducateurs ont quand même s'assuré qu'ils avait des activités d'eau planifier pour les enfants au service de garde.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 septembre 2022

Date

original signé par
Tony Richard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 septembre 2022

Date